

## Que puis-je attendre d'une visite en Santé au Travail ?

### Points-clés

1. Le médecin du travail a une **indépendance technique et sa pratique est soumise au respect du secret médical**.
2. **Les objectifs et contenus de ces visites médicales varient en fonction du type de visite médicale** (« périodique », « de reprise », « à la demande du praticien », etc.).
3. Au-delà de son caractère réglementaire, ce suivi présente un **intérêt individuel mais aussi collectif** :
  - a. L'activité du médecin du travail **ne se limite pas à la seule visite médicale**.
  - b. **Il est aussi le conseiller de l'employeur, des salariés, des représentants du personnel et des services sociaux**. Il intervient notamment sur l'amélioration des conditions de vie au travail, l'adaptation des postes et des rythmes de travail pour préserver la santé physique et mentale de tous les professionnels.
  - c. Le médecin du travail **siège de droit au CHSCT** (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et **contribue à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DURP)**.
4. Les **principales missions du Médecin du Travail** sont de s'assurer que le « travailleur » est **médicalement apte** au poste de travail, de **proposer d'éventuels aménagements ou adaptations du poste** de travail, d'**informer sur les risques** auxquels le « travailleur » est exposé. Il a le **droit de prescription d'exams complémentaires** pour déterminer l'aptitude médicale.
5. La visite en Santé au Travail peut se préparer par la **réalisation de quelques tests d'évaluation** (burn-out, anxiété-dépression, fatigue, consommations : tabac / alcool, cyber-dépendance) directement et anonymement sur le site du CFAR [en cliquant ici](#)
6. Un **N° Vert d'appel au 0800 00 69 62** et un service d'**e-chat** accessible [en cliquant ici](#) (nom d'utilisateur : *cfar* ; mot de passe : *cfar*) sont mis à disposition gratuitement par le CFAR pour toutes questions de santé au travail.

[Pour visualiser et imprimer la fiche complète, cliquez ici](#)